

REPUBLIQUE RWANDAISE

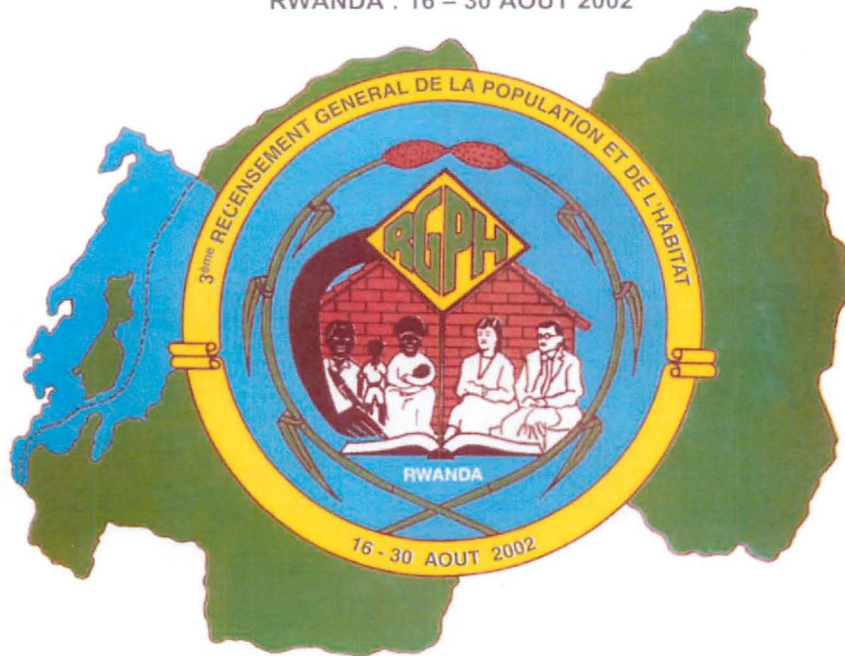


MINISTRE DES FINANCES ET DE  
LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

COMMISSION NATIONALE  
DE RECENSEMENT

SERVICE NATIONAL DE RECENSEMENT

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT  
RWANDA : 16 - 30 AOUT 2002



# RAPPORT SUR LES RESULTATS PRELIMINAIRES

Kigali, Février 2003

**REPUBLIQUE RWANDAISE**



**MINISTERE DES FINANCES ET DE  
LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**COMMISSION NATIONALE  
DE RECENSEMENT**

**SERVICE NATIONAL DE RECENSEMENT**

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT  
RWANDA: 16 - 30 AOUT 2002**

# **RAPPORT SUR LES RESULTATS PRELIMINAIRES**

**Kigali, Février 2003**

***Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté Européenne, des Gouvernements du Royaume Uni et des Pays Bas et de l'UNFPA. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du Service National du Recensement; et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne et des autres bailleurs de fonds.***

## AVANT PROPOS

*L'organisation du 3<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Rwanda, en Août 2002, répondait principalement à un triple objectif*

- *améliorer la connaissance des caractéristiques socio-démographiques des habitants de ce pays en vue d'une intégration plus rigoureuse de la variable « population - dans les plans et programmes de développement économique et social;*
- *renouveler la base statistique relative à la population, particulièrement après les graves événements qui ont secoué le Pays durant les années 1990 et qui ont profondément modifié l'état et le mouvement de cette population, c'est-à-dire d'une part ses effectifs, sa structure et sa répartition spatiale et d'autre part sa dynamique interne liée aux niveaux de la fécondité, de la mortalité et de ses échanges migratoires ;*
- *constituer une base de données géo- démographiquement et mettre à jour la base nationale de sondage susceptibles de faciliter les études ultérieures sur la population.*

Les résultats préliminaires de ce Recensement dont nous publions une analyse sommaire aujourd'hui, ne permettent certes pas d'affirmer au stade actuel que ces objectifs ont été entièrement atteints. Il faudra donc attendre la fin des travaux de traitement informatique des données en cours, pour compléter les données disponibles et les confirmer, pour calculer les indicateurs socio-démographiques de base et pour estimer les tendances évolution qui seront à la base de toutes les projections de la population et de ses caractéristiques. Celles-ci permettront à leur tour de définir les stratégies appropriées à adopter en matière de population et développement et dans les programmes de lutte contre la pauvreté sur le long terme.

Il y a lieu cependant de préciser que les données présentées ici, aussi préliminaires soient-elles, sont suffisamment fiables pour être exploitées par tous les utilisateurs et à toutes fins : administrations, instituts de recherche, société civile, partenaires extérieurs du développement, privés ...

En effet, la préparation et l'organisation minutieuses de la collecte des données sur le terrain, le degré de formation et la haute intégrité du personnel de terrain, ainsi que le niveau technique du personnel de traitement des données en salle, permettent de conclure à un bon déroulement de l'opération et d'une qualité satisfaisante des données qui en sont issues.

Les données dont il est fait état dans ce rapport ne constituent qu'une faible partie de l'ensemble des données collectées pendant le dénombrement d'Août 2002. Un rapport plus détaillé et plus complet sur les résultats bruts définitifs du Recensement ne pourra être prêt que vers la fin de l'année 2003. Et compte tenu de l'urgence de certains programmes du Gouvernement et de ses partenaires, il a été jugé tout aussi urgent de disponibiliser les données de base qu'il nous sied de présenter dans ce rapport.

Il s'agit des données sur (i) les effectifs de la population à tous les échelons administratifs (sauf la cellule dont les données seront disponibles à la sortie des

résultats définitifs), (ii) la répartition de la population suivant le sexe et le milieu (urbain et rural), (iii) les effectifs de la population âgée de 17 ans et plus, répartie également par sexe et par milieu de résidence.

Ces données, même si elles ne nous permettent pas de satisfaire tous les besoins des utilisateurs, n'en donnent pas moins l'image de la population du Rwanda en 2002, 11 ans après le précédent recensement (1991) et 8 ans après les massacres, le génocide et les importants déplacements des populations qui ont modifié en profondeur la structure de la population rwandaise.

Je profite de cette occasion pour exprimer la gratitude du Gouvernement et de la Commission Nationale de Recensement à l'endroit de toute la population qui a spontanément répondu à toutes les sollicitations des officiels de ce recensement et à toutes les étapes du processus (cartographie, recensement pilotes, dénombrement général, enquête post-censitaire).

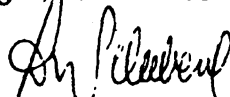
Nous remercions également les autorités politico-administratives à tous les niveaux parce qu'elles n'ont ménagé aucun effort pour assurer la réussite totale de cette opération d'intérêt éminemment national.

Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction pour le travail accompli par l'équipe technique de ce Recensement. Qu'il s'agisse des cadres nationaux et internationaux du Service National de Recensement, qu'il s'agisse des contrôleurs superviseurs et agents recenseurs recrutés parmi les cadres des autres secteurs de la vie nationale, ils ont tous fait preuve d'un esprit d'abnégation qui a été à tous égards déterminant pour la réussite de l'opération.

Enfin, l'organisation et l'exécution de ce Recensement ont été rendues possibles par des interventions matérielles, financières et techniques pertinentes des partenaires et amis du Rwanda : l'Union Européenne, les Royaumes de Grande-Bretagne et des Pays-Bas, le Fonds des Nations Unies pour la Population.

Qu'à l'occasion de la publication officielle des données préliminaires du Recensement, tous trouvent ici l'expression de la gratitude du Gouvernement Rwandais qui leur assure en même temps de sa disponibilité permanente pour une coopération toujours plus agissante, spécialement dans le domaine de la population.

*Kigali, Février 2003*



**Donald KABERUKA**

***Ministre des Finances et de la Planification Economique,  
Président de la Commission Nationale de Recensement***

## TABLE DES MATIERES

### Avant-Propos

1. INTRODUCTION GENERALE.....	5
1.1. Contexte et Fondement légal.....	5
1.2. Objectifs du 3 <sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.....	5
1.3. Structures du 3 <sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.....	6
1.4. Cartographie censitaire .....	6
1.5. Recensement pilote .....	7
1.6. Questionnaires et Manuels .....	7
1.7. Sensibilisation .....	8
1.8. Formation du personnel .....	8
1.9. Dénombrement.....	9
1.10. Activités ultérieures .....	10
II. PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES .....	11
II.1. METHODOLOGIE.....	11
II.2. DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES.....	11
II.2.1. Nuit du recensement .....	12
II.2.2. Population résidente.....	12
II.2.3. Population urbaine .....	12
II.2.4. Population rurale.....	12
II.2.5. Densité.....	12
II.2.6. Rapport de masculinité .....	12
II.2.7. Taux de masculinité, taux de féminité .....	12
II.2.8. Taux d'accroissement inter-censitaire.....	13
II.3. POPULATION RESIDANTE.....	13
<b>Tableau 1 : Population Résidente du Rwanda par Province en 1991 et en 2002.....</b>	<b>13</b>
<b>Figure 1: EFFECTIFS DE LA POPULATION DES PROVINCES EN 1991 EST EN 2002.....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau 2 : Evolution comparée de la Population Rwandaise sur 2 périodes .....</b>	<b>15</b>
<b>inter-censitaires 1978-1991 et 1991-2002 .....</b>	<b>15</b>
II.3.1. La structure par sexe de la population .....	17
<b>Tableau 3 : Rapport de masculinité par Province en 1991 et en 2002.....</b>	<b>17</b>
<b>Figure 2: Structure par sexe selon les Provinces (RGPH 2002) .....</b>	<b>18</b>
II.3.2. La répartition spatiale de la population et les densités .....	18
<b>Tableau 4 : densité de la Population du Rwanda par Province en 1991 et 2002 .....</b>	<b>19</b>
II.4. LA POPULATION RESIDANTE URBAINE.....	21
<b>Tableau 5 : Evolution de la population résidente urbaine du Rwanda entre 1978 et 2002 .....</b>	<b>21</b>
<b>Figure 4: Evolution de la population urbaine des autres Provinces (excepté Kigali) entre 1991 et 2002 .....</b>	<b>22</b>
<b>Figure 5: Poids relatif de la Population Urbaine et Rurale en 1991 et en 2002 .....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 6 : Population des Villes du Rwanda par Sexe.....</b>	<b>23</b>
II.5.1. LA POPULATION RESIDANTE DES DISTRICTS .....	24
<b>Tableau 7 : Population de la Ville de Kigali par District.....</b>	<b>24</b>
II.5.2. La Province de KIGALI NGALI .....	25
<b>Tableau 8 : Population de la Province de Kigali Ngali par District.....</b>	<b>26</b>
II.5.3. La Province de GITARAMA.....	26
<b>Tableau 9 : Population de la Province de Gitarama par District.....</b>	<b>27</b>

II.5.4. La Province de BUTARE.....	27
Tableau 10 : Population de la Province de Butare par District .....	27
II.5.5. LA PROVINCE DE GIKONGORO.....	28
Tableau 11 : Population de la Province de Gikongoro par District.....	28
II.5.6. La Province de CYANGUGU .....	28
Tableau 12: Population de la Province de Cyangugu par District.....	29
II.5.7. La Province de KIBUYE.....	29
Tableau 13 : Population de la Province de Kibuye par District.....	30
II.5.8. La Province de GISENYI.....	30
Tableau 14: Population de la Province de Gisenyi par District .....	30
II.5.9. La Province de RUHENGURI.....	31
Tableau 15 : Population de la Province de Ruhengeri par District .....	32
II.5.10. La Province de BYUMBA.....	32
Tableau 16 : Population de la Province de Byumba par District.....	33
II.5.11. La Province d'UMUTARA .....	33
Tableau 17: Population de la Province d'Umutara par District .....	34
II.5.12. La Province de KIBUNGO .....	34
Tableau 18: Population de la Province de Kibungo par District .....	34
II.6. POPULATION RESIDANTE AGEE DE 17 ANS ET PLUS .....	35
Tableau 19: Population résidante âgée de 17 ans et plus et de moins de 17 ans par Province .....	35
Figure 7 : Rapports de Masculinité chez les jeunes (moins de 17 ans) et chez les adultes 17 ans et plus.....	36
III. CONCLUSION GENERALE .....	37
ANNEXES .....	40
Annexe 1 : Population totale et Population âgée de 17 ans et plus par District selon le Sexe .....	40
Annexe 2 : Calcul de la Répartition spatiale de la Population du Rwanda.....	43
selon la Courbe de Lorenz .....	43
Annexe 3. Districts ayant une population Supérieure à 100.000 habitants.....	44
Annexe 4. Districts ou Villes ayant une population inférieure à 50.000 Habitants .....	44

# 1. INTRODUCTION GENERALE

## 1.1. Contexte et Fondement légal

Le 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), comme les deux autres qui l'ont précédé, en 1978 et en 1991, répond à la nécessité de tenir compte des indicateurs socio-démographiques dans la mise en oeuvre des plans de développement du Pays à partir des données fiables et représentatives de l'ensemble des caractéristiques de la population.

Ceci est particulièrement vrai en 2002, époque où les données du 2<sup>ème</sup> RGPH de 1991, réalisé comme on le sait dans des conditions difficiles, ne reflétaient plus la réalité du Rwanda, surtout après les bouleversements profonds engendrés par les massacres et le génocide de 1994.

Cette situation, nouvelle à plus d'un titre, nécessitait une redéfinition de la politique nationale de population et exigeait une nouvelle vision du développement socio-économique, plus cohérente et plus réaliste, incluant une programmation conséquente de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, la connaissance détaillée des caractéristiques sociales, démographiques et économiques de la population ainsi que des informations sur la disponibilité au sein des entités administratives des infrastructures sociales concernant l'eau, la santé, l'éducation, etc.... constitue un préalable à l'élaboration de cette politique et la mise en oeuvre des programmes efficaces de développement

Seule une opération d'envergure nationale comme le Recensement Général de la Population et de l'Habitat peut combler ce besoin en données démographiques et socio-économiques.

Le recensement de 2002 a été institué par l'Arrêté Présidentiel n° 43/01 du 29/12/1999 tel que modifié par l'Arrêté Présidentiel n° 28/01 du 10/11/2000 portant organisation du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Les organes chargés de l'exécution du Recensement sont clairement définis dans cet Arrêté, de même que les obligations de la population lors des visites des agents du recensement et les responsabilités de ceux-ci, surtout en ce qui a trait au secret statistique.

L'organisation des activités statistiques au Rwanda est réglementée par le Décret-loi n° 18/77 du 26/07/1977 qui constitue également une référence de base pour l'organisation et la conduite de ce Recensement.

## 1.2. Objectifs du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Un des objectifs généraux de ce 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat est l'amélioration de la connaissance des caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population en vue de l'élaboration de plans et programmes de développement économique et social cohérents.



Les objectifs spécifiques poursuivis dans ce Recensement sont :

- connaître l'effectif de la population rwandaise et sa répartition spatiale,
- déterminer les taux de fécondité, de mortalité, de migration et d'accroissement naturel et global de la population,
- étudier les conditions d'habitation des ménages,
- déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socio-culturelles de la population,
- constituer une base de données géo-démographiques permettant la constitution d'une base de sondage aréolaire couvrant l'ensemble du territoire national.

Le présent rapport sur les résultats préliminaires du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat porte sur le premier de ces objectifs.

A travers une exploitation manuelle des fiches récapitulatives dressées à la fin de la collecte, ce rapport présente essentiellement les résultats globaux par sexe selon les unités administratives du pays ainsi que la population âgée de 17 ans et plus dans la nuit du 15 au 16 août 2002, dite « nuit de recensement ».

L'information ainsi fournie a pu être obtenue dans un délai assez court. Elle est nécessairement sommaire et provisoire mais n'en constitue pas moins un avant-goût en attendant des analyses plus poussées qui seront présentées lors de la publication des résultats définitifs du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

### **1.3. Structures du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat**

Le Service National de Recensement (SNR) est l'organe technique chargé de l'exécution du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Il a à sa tête un Coordinateur National assisté d'un personnel professionnellement formé et réparti en deux services et six-sections. Le service a été épaulé, aussi bien pendant la préparation que pendant l'exécution des opérations, par une équipe d'experts nationaux et internationaux dans le cadre de missions de courte ou de longue durée.

La Commission Nationale de Recensement est l'organe d'orientation et de décision de ce recensement. Les commissions provinciales de recensement et les commissions de recensement dans les districts jouent le même rôle que la Commission Nationale et la représentent au niveau de leurs entités administratives.

Le financement des activités, qui se chiffre à 8 millions de dollars américains sur 4 ans, est assurée par le Gouvernement Rwandais, la Commission Européenne, des partenaires bilatéraux (Royaume-Uni et Pays-Bas) ainsi que le UNFPA.

Enfin, le SNR qui relève organiquement du Ministère des Finances et de la Planification Economique, travaille en étroite collaboration avec un des grands services de celui-ci, la Direction de la Statistique, dont il est un grand pourvoyeur en données statistiques.

### **1.4. Cartographie censitaire**

Il s'agissait de découper le territoire national en zones de dénombrement, petites unités opérationnelles de recensement. Par la même occasion, en conformité avec la loi n° 47/2000 du 19/12/2000 portant sur la réorganisation administrative du Pays, les limites des différentes entités administratives ont été actualisées et redessinées sur cartes.

Ce travail a duré une année (de mai 2001 à juin 2002) et a permis une meilleure estimation de l'affectation du personnel à recruter (agents recenseurs, chefs d'équipes, superviseurs, etc ...) et du matériel de collecte, afin de mieux programmer les activités de terrain.

La cartographie censitaire a aussi permis de constituer une nouvelle base nationale de sondage pour les enquêtes ultérieures.

En tout, le Rwanda a été découpé en 7726 unités opérationnelles de recensement ou zones de dénombrement en respectant les limites administratives afin de faciliter, éventuellement, la compilation et la désagrégation des résultats.

### **1.5. Recensement pilote**

Tout recensement démographique moderne est précédé d'une opération pilote (préparatoire, témoin) destinée à tester le questionnaire et les autres outils de collecte. C'est ce qui s'est passé sur un échantillon de 17 Districts du Pays entre le 16 et le 30 août 2001, soit à une période identique et dans les mêmes conditions que le recensement général mais exactement à un an d'intervalle.

Au cours de cette opération de répétition générale qu'est le recensement pilote, diverses méthodes et procédures ont été utilisées et testées relativement à l'organisation pratique sur le terrain, à la sensibilisation de la population, à la cartographie censitaire, à la codification et à la saisie des données du recensement.

Les conclusions et les enseignements du recensement pilote, dûment analysés et adaptés, ont permis un déroulement correct du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

### **1.6. Questionnaires et Manuels**

Partant des orientations de la Commission Nationale de Recensement, des discussions tenues avec les utilisateurs potentiels et en conformité avec les recommandations des Nations Unies en la matière, le Service National de Recensement a élaboré un premier projet de questionnaire ménage de 47 variables accompagné des manuels appropriés pour le personnel de terrain. Ceux-ci ont été testés lors du recensement pilote. Les enseignements tirés de ce pré-test, en plus des autres besoins exprimés, ont conduit le Service National de Recensement à confectionner une dernière version du questionnaire ménage de 51 variables en modifiant les manuels en conséquence.

Les questionnaires/ménage qui ont servi à la collecte des données dont les résultats préliminaires sont présentés dans ce document sont de deux types : un questionnaire/ménage ordinaire et un questionnaire/ménage collectif.

Les détails relatifs aux deux types de questionnaires seront présentés dans un volume spécial consacré à la publication des résultats définitifs du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

En plus de ces questionnaires, un questionnaire sur les exploitations agricoles et sur l'élevage a été administré en même temps que les autres questionnaires. Il n'est pas fait état ici des résultats issus de ce questionnaire dont les données seront exploitées directement par le Ministère ayant l'agriculture et l'élevage dans ses attributions.

Pour un bon déroulement du recensement sur le terrain où plus de 10.000 agents de toutes catégories ont été déployés, il a fallu confectionner plusieurs manuels d'instruction, sortes de directives à suivre en vue de la réussite des opérations de recensement sur le terrain. Les principaux manuels étaient destinés aux agents recenseurs (9.150), aux chefs d'équipes (1.550), aux superviseurs (163) et aux contrôleurs provinciaux (24).

### **1.7. Sensibilisation**

Afin de mieux informer la population sur l'importance et l'intérêt du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat, en vue de sa participation active, ainsi que les autorités administratives et religieuses pour assurer leur implication et leur collaboration dans le déroulement des activités de terrain, une campagne de sensibilisation a été initiée par le Service National de Recensement sur instructions de la Commission Nationale de Recensement.

La campagne de sensibilisation a été lancée quelques mois avant le recensement pilote et s'est intensifiée au fur et à mesure qu'on approchait la période de collecte des données du recensement général. Elle a été poursuivie sans relâche pendant cette période.

Les autorités administratives à tous les niveaux ont été particulièrement sollicitées dans cet exercice et leur rôle a été à coup sûr déterminant dans la réussite de l'opération.

Les approches de sensibilisation employées sont, en gros, les suivantes :

- tournées de sensibilisation dans les Provinces et les Districts,
- articles dans les journaux,
- émissions à la radio et à la télévision,
- panneaux publicitaires, communiqués, spots, etc...

D'une manière générale, cette campagne de sensibilisation et de publicité a été fort efficace pour la réussite des travaux sur le terrain et les informations que nous publions dans ce document sont en bonne partie le fruit de cette bonne collaboration entre les autorités politico-administratives et la population.

### **1.8. Formation du personnel**

Depuis le lancement du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat jusqu'à la sortie des résultats préliminaires, plusieurs types de formations ont été suivies soit par les cadres du SNR soit par le personnel temporaire recruté pour exécuter des phases spécifiques.

La formation des cadres a pris la forme tantôt des ateliers sur place organisés par des experts en mission, tantôt des stages à l'étranger notamment au Sénégal, au Ghana, en Côte d'Ivoire, en France et en Roumanie.

Chaque phase majeure de ce projet a été précédée d'au moins une séance de formation destinée à la mise à niveau du personnel temporaire recruté pour exécuter cette phase. C'est ainsi que la phase de la cartographie censitaire a été précédée par une formation des agents topographes et une autre pour les dessinateurs. Le recensement pilote ainsi que le recensement général ont été précédés d'une formation préalable des formateurs au niveau de Kigali suivie d'une formation plus décentralisée des agents recenseurs et des chefs d'équipes au niveau des Districts.

A la veille du grand dénombrement, la formation a concerné près de 12.000 agents de toutes catégories

- agents recenseurs,
- chefs d'équipes,
- superviseurs dans les Districts,
- contrôleurs dans les Provinces,
- formateurs au SNR.

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions entre le 13 et 22 juillet 2002 à Kigali pour les formateurs et du 29 juillet au 4 août 2002 dans tous les Districts du Pays pour le reste des agents de terrain. Elle a mis l'accent sur la bonne compréhension du questionnaire du Recensement et sur des applications pratiques organisées sur le terrain. En général, cette formation a été bien suivie.

### **1.9. Dénombrement**

Les dates du Dénombrement ont été respectées. Commencé le matin du 16 août, le recensement s'est achevé le 30 août 2002 sur l'ensemble du territoire.

Les manuels d'instruction spécifiaient bien les rôles des uns et des autres au cours de cette période cruciale du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Les contrôleurs provinciaux, les superviseurs, les chefs d'équipes devaient s'assurer journallement de la bonne marche des opérations grâce au suivi de l'évolution du travail des agents recenseurs. Ceux-ci devaient rendre compte de cette évolution à leurs chefs d'équipes qui se chargeaient de vérifications nécessaires et des solutions aux difficultés éventuelles rencontrées.

Les moyens logistiques mis en oeuvre ont été suffisants. Les véhicules et les divers matériels ont été fournis au niveau des Districts. Les contacts avec les autorités locales, en vue d'une meilleure collaboration sur le terrain ont été faciles. La publicité et la sensibilisation ont été intensifiées durant les 15 jours du recensement et ont touché toutes les couches de la population.

Dès la fin des travaux de dénombrement, le retour des documents du Recensement au Service National de Recensement a été organisé et a duré environ une semaine, les problèmes de regroupement des matériels, de transport, de paiement des salaires ayant dû être réglés entre-temps.

Trois semaines après la fin du dénombrement, une Enquête Post-Censitaire a été organisée et a porté sur un échantillon de 120 Zones de Dénombrement réparties sur 82 Districts.

### **1.10. Activités ultérieures**

Les activités qui suivent la collecte des données sur le terrain sont : le traitement informatique des données, la mise en place d'un système d'information géographique, l'analyse des données, la publication des résultats, la diffusion et la dissémination de ces résultats.

Le traitement informatique des données, qui est en cours, a commencé avec la vérification et le codage des questionnaires et se poursuit avec la saisie des données, en vue de disposer d'un fichier stabilisé des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat et d'un plan de sondage actualisé pour le Rwanda. Cette opération se terminera par la sortie de tableaux statistiques qui pourraient être disponibles vers la fin de l'année 2003.

La mise en place d'un Système d'information géographique (SIG) consistera à digitaliser les cartes censitaires utilisées lors du dénombrement général de la population, ensuite les données cartographiques enregistrées à l'aide de GPS (Global Positioning System) pendant les travaux de cartographie de terrain. Les données socio-démographiques saisies au cours du traitement informatique seront incorporées au système d'information géographique pour permettre la sortie de cartes thématiques et un atlas socio-démographique du Rwanda.

L'analyse des données consistera à transformer les informations brutes fournies par les tableaux statistiques en indicateurs plus ou moins élaborés, à interpréter les mesures des niveaux atteints par les phénomènes socio-démographiques et à en évaluer les tendances d'évolution. Au total, 16 thèmes ont déjà été identifiés pour faire l'objet d'une analyse approfondie de la situation socio-démographique du Rwanda.

La présente publication est la première d'une série de documents qui seront publiés par le Service National de Recensement sur les résultats du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda. Ainsi, les documents ci-après seront confectionnés et mis à la disposition des utilisateurs dès la fin de l'année 2004 : les résultats définitifs du recensement, le rapport de synthèse, les différents rapports d'analyse thématique, les monographies régionales et le rapport général sur le 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

La publication ne suffit pas elle-même et la diffusion ainsi que la dissémination des résultats font partie des activités programmées en 2004. Des séminaires de dissémination des résultats du Recensement et des tables rondes seront organisés

tant au niveau national que régional. Des interviews et communications seront données dans les organes de presse en vue de mettre les informations contenues dans ces publications à la portée du plus grand public possible. En même temps, un site Internet sera créé au Service National de Recensement aux fins de mettre à la disposition du public tant national qu'international les résultats du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population du Rwanda.

## **II. PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES**

### **II.1. METHODOLOGIE**

Les résultats préliminaires du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda ont été obtenus sur base des données de synthèse des fiches récapitulatives de toutes les zones de contrôle remplies par les chefs d'équipes. Ces fiches récapitulatives présentent la répartition de la population de chaque zone de dénombrement par sexe et statut de résidence telle que recensée par l'agent recenseur, ménage par ménage. Ces enregistrements qui touchent ainsi l'ensemble de tous les ménages du pays donnent une grande fiabilité aux résultats présentés dans ce document.

Nonobstant les précautions prises par le Service National de Recensement dont les cadres techniques se sont consacrés pendant plus d'un mois à la vérification de l'exhaustivité de ces fiches récapitulatives, et à cause de la structure même des zones de dénombrement qui chevauchent parfois sur plusieurs cellules ou ne couvrent qu'une partie de la cellule administrative, il est possible que les résultats définitifs, qui seront publiés à l'issue du traitement informatique complet des données contenues dans tous les questionnaires, dégagent des effectifs légèrement différents de ceux qui sont publiés actuellement.

L'exploitation informatique permettra donc de confirmer les présents résultats ou de les corriger le cas échéant ; mais comme dit plus haut, ils présentent suffisamment de fiabilité pour être d'ores et déjà mis à la disposition des utilisateurs.

Dans cette publication, les tableaux qui sont présentés concernent la population résidente (les résidents présents et les résidents absents) de tous les ménages ordinaires et collectifs, c'est-à-dire la population dite de droit (*de jure*), par opposition à la population présente dite de fait (*de facto*) utilisée dans certains pays.

Les résultats préliminaires ainsi obtenus donnent la population résidente des entités administratives du pays et celle âgée de 17 ans et plus jusqu'au niveau du Secteur administratif, répartie selon le sexe et le milieu de résidence (urbain et rural). Ils donnent également quelques indicateurs de base sur l'état de la population, sur l'évolution de la population urbaine et rurale ainsi que sur la densité de la population par province.

### **II.2. DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES**

La définition des concepts utilisés dans cette publication est nécessaire pour permettre au lecteur d'avoir une compréhension aisée des résultats présentés.

### **II.2.1. Nuit du recensement**

C'était la nuit du 15 au 16/08/2002 précédant le premier jour du dénombrement effectif de la population. Toutes les questions posées pendant le recensement (du 16 au 30/08/2002) se rapportent à cette nuit, quelle que soit la date du passage de l'agent recenseur dans le ménage.

### **II.2.2. Population résidante**

La population résidante est constituée de toutes les personnes ayant passé ou non la nuit de recensement dans leurs ménages où elles vivent depuis au moins six mois ou qui ont l'intention d'y vivre pendant une durée continue d'au moins six mois. Elle s'obtient par la sommation des Résidants Présents (RP) et des Résidants Absents (RA).

### **II.2.3. Population urbaine**

Elle englobe toute la population vivant à l'intérieur des limites des circonscriptions administratives urbaines reconnues comme telles par la loi. Il s'agit de tous les chefs - lieux des provinces, de la ville de Kigali ainsi que des villes de Nyanza, Ruhango et Rwamagana.

### **II.2.4. Population rurale**

C'est l'ensemble de la population habitant les Districts ruraux du pays autres qu'urbains.

### **II.2.5. Densité**

La densité qui exprime la concentration de la population sur une entité territoriale est exprimée par le nombre moyen d'habitants par kilomètre carré, lui-même donné par le rapport de l'effectif de la population à la superficie de cette entité exprimée en kilomètres carrés. La densité dont il sera question ici est celle dite générale, c'est-à-dire celle qui tient compte de tout l'espace géographique du territoire considéré ( y compris les lacs, forêts, ...) par opposition à la densité physiologique qui se réfère à l'espace réellement habitable. Toutefois, dans les provinces longeant le lac Kivu il n'a été tenu compte que de la superficie terrestre.

### **II.2.6. Rapport de masculinité**

La rapport de masculinité ou sex-ratio exprime le pourcentage des hommes par rapport aux femmes dans une population donnée.

### **II.2.7. Taux de masculinité, taux de féminité**

C'est la proportion, exprimée en pourcentage, des hommes (ou des femmes) dans l'ensemble de la population d'une entité donnée.

### II.2.8. Taux d'accroissement inter-censitaire

Ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements généraux et est calculé suivant la formule ci-après

$$r = [P_t / P_o]^{1/t} - 1$$

où  $P_t$  = population au recensement actuel  
 $P_o$  = population au recensement antérieur  
 $t$  = nombre d'années entre les deux recensements  
 $r$  = taux d'accroissement annuel moyen

### II.3. POPULATION RESIDANTE

Les résultats préliminaires du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé au Rwanda en août 2002 donnent une population résidente totale de 8.162.715 habitants (dont 3.894.732 hommes et 4.267.983 femmes). Au recensement de 1991, cet effectif s'élevait à 7.151.551. Le pays compte ainsi 1.005.164 habitants de plus depuis cette date soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,2%.

La Province la plus peuplée est celle de Ruhengeri avec 894.179 habitants, suivie de près par celles de Gisenyi et de Gitarama, alors que les Provinces les moins peuplées sont celles d'Umutara, Kibuye et Gikongoro.

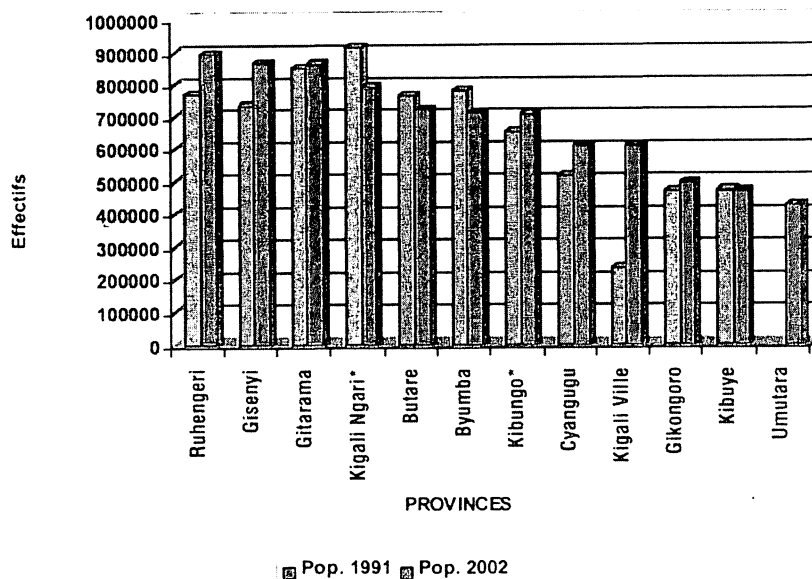
La répartition de cette population par Province en 1991 et 2002 est présentée dans le tableau qui suit :

**Tableau 1 : Population Résidente du Rwanda par Province en 1991 et en 2002**

Province/Ville	1991			2002			Rang 1991	Rang 2002
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total		
RUHENGERI	367 415	401 882	769297	417 777	476 402	894 179	4	1
GISENYI	352 733	381 925	734 658	403 614	463 611	867 225	6	2
GITARAMA	415 358	436 093	851 451	407955	456 639	864 594	2	3
KIGALI NGALI	451 972	462 062	914 034	372 911	419 631	792 542	1	4
BUTARE	369 935	394 513	764 448	338 439	384 177	722 616	5	5
BYUMBA	380 520	401 907	782 427	338 047	374 325	712 372	3	6
KIBUNGO	320 287	332 654	652 941	336 090	371458	707 548	7	7
CYANGUGUGU	250 343	264 313	514 656	291 673	317 831	609 504	8	8
VILLE DE KIGALI	128 509	107 155	235 664	332 626	275 515	608 141	11	9
GIKONGORO	224 231	243 101	467 332	234 415	258 192	492 607	10	10
KIBUYE	227 309	243 334	470 643	217 514	250 231	467 745	9	11
UMUTARA				203 671	219 971	423 642	-	12
RWANDA	3 488 612	3 668 939	7 157 551	3894732	4 267 983	8 162 715		



Figure 1: EFFECTIFS DE LA POPULATION DES PROVINCES EN 1991 EST EN 2002



L'analyse de l'évolution de la population selon les Provinces entre les deux dates doit être nuancée à cause de la réforme administrative qui est intervenue entre-temps occasionnant des modifications des limites administratives et inévitablement des transferts de populations. C'est ainsi que la Province d'Umutara a été créée à partir des communes et secteurs des Provinces de Byumba et de Kibungo. Les limites de la Ville de Kigali ont été élargies au dépens de la Province de Kigali Ngali qui, en plus, a cédé certains secteurs à la Province de Kibungo. Les autres Provinces ont maintenu leurs limites de 1991. Toutefois, les pertes en vies humaines et les déplacements et installations internes et externes des populations suite à la guerre et au génocide de 1994 ont sensiblement perturbé l'évolution de la population de presque toutes les provinces du pays.

La population de la Ville de Kigali a plus que doublé en l'espace de 11 ans, passant de 235.664 à 608.141 habitants, soit une augmentation 158% ou 9% par an en moyenne. Cette croissance rapide s'explique surtout par la sécurité relative qu'offrait cette ville après les événements des années 1990 mais aussi par les nombreuses opportunités d'emploi, de commerce et de formation qu'elle offre par rapport aux autres villes et Provinces. Suite à cette croissance accélérée, sa population s'est déversée sur les communes environnantes rendant nécessaire une redéfinition des limites de la ville en l'an 2000 pour incorporer les anciennes communes de Kanombe, Butamwa et d'une partie de Rutongo et de Rubungo qui appartenaient à la Province de Kigali Ngali. Ainsi, la Ville de Kigali, qui n'occupait que le 11<sup>e</sup> rang parmi les Préfectures du pays en 1991 avec à peine 3% de la population totale, occupe actuellement le 9<sup>e</sup> rang et héberge 7,5% de la population du pays (Voir tableau 1 et figure 1).

D'autre part, la Province de Kigali Ngali, qui occupait le 1<sup>e</sup> rang parmi les Préfectures en 1991, a vu son effectif diminuer entre les deux recensements pour se trouver au 4<sup>e</sup> rang actuellement. Cette situation s'explique certes par la perte d'une partie de son

territoire et de sa population au profit de la Ville de Kigali et de la Province de Kibungo mais aussi, par les pertes de vies humaines lors des événements qui ont secoué le pays après 1991. Cette deuxième raison explique également la baisse des effectifs observée dans les Provinces de Kibuye et de Butare qui n'ont pas subi de modifications de leurs limites administratives entre-temps. La Province de Butare qui hébergeait 10,7% de la population du pays en 1991, n'en héberge plus que 8,9% actuellement.

Les deux Provinces de Byumba et de Kibungo, pour leur part, ont cédé une partie de leurs territoires et de leurs populations à la nouvelle Province d'Umutara. Les deux Provinces ont évidemment perdu une partie de leurs populations lors des événements de 1994 mais ont, par la suite, bénéficié d'un apport de populations rapatriées. Si ces échanges ont pu permettre à la Province de Kibungo de retrouver une légère croissance, par contre, la Province de Byumba n'a pas pu remplacer ses pertes et a reculé du 3<sup>e</sup> rang qu'elle occupait en 1991 pour se retrouver au 6<sup>e</sup> rang actuellement.

Les provinces de Gisenyi, de Ruhengeri et de Cyangugu enregistrent, après la Ville de Kigali, les plus fortes améliorations dans les effectifs de leurs populations entre les deux recensements. C'est ainsi que Ruhengeri est passé du 4<sup>e</sup> rang en 1991 au 1<sup>e</sup> rang actuellement et Gisenyi du 6<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> rang parmi les provinces du pays. Cyangugu est resté au 8<sup>e</sup> rang mais sa population accuse une croissance appréciable. Il y a lieu de penser que les massacres et le génocide de 1994 n'ont pas eu la même ampleur dans ces provinces qu'ailleurs dans le pays. Il y a lieu de supposer également que le niveau de la fécondité différentielle y est plus élevé causant une croissance naturelle relativement plus grande.

**Tableau 2 : Evolution comparée de la Population Rwandaise sur 2 périodes inter-censitaires 1978-1991 et 1991-2002**

CODE'	Province/Ville	Période de 1978-1991		Période de 1991-2002	
		croissance totale %	Taux de croissance (%)	croissance totale %	Taux de croissance annuel, moyen %
01	VILLE DE KIGALI	164,6	3,9	158,1	9,0
02	KIGALI NGALI			-13,3	-1,2
03	GITARAMA	40,5	2,6	1,5	0,1
04	BUTARE	26,9	1,8	-5,5	-0,5
05	GIKONGORO	26,1	1,8	5,4	0,5
06	CYANGUGU	54,5	3,4	18,4	1,5
07	KIBUYE	39,8	2,6	-0,6	-0,1
08	GISENYI	56,7	3,5	18,0	1,5
09	RUHENGERI	44,6	2,9	16,2	1,4
10	BYUMBA	49,9	3,2	-9,0	-0,8
11	UMUTARA				
12	KIBUNGO	80,7	4,7	8,4	0,7
	RWANDA	48,1	3,1	14,0	1,2

Lorsqu'on compare l'évolution de la population du Rwanda et de ses Provinces entre les deux précédentes périodes inter-censitaires (tableau 2), une tendance générale de baisse des taux d'accroissement se dessine sauf dans la Ville de Kigali. La population du Rwanda, qui a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 3.1% entre 1978 et 1991, a vu ce taux chuter pour atteindre 1,2% par an entre 1991 et 2002. Ce ralentissement de croissance au cours de la deuxième période intercensitaire s'explique par les bouleversements au sein de la population suite aux événements de 1994: pertes en vies humaines, déplacements massifs des populations tant à l'intérieur que vers l'extérieur. Cependant, certains indices montrent que la population rwandaise est en train de se reconstituer actuellement.

La décroissance observée dans le cas des deux provinces de Kigali Ngali et de Byumba provient d'une modification de leurs limites administratives entraînant des pertes démographiques importantes. La décroissance des provinces de Butare et de Kibuye, quant à elle, traduit une situation réelle caractérisée, comme dit plus haut, par des pertes de vies humaines considérablement élevées lors des événements de 1994. Par contre, la Ville de Kigali a plutôt enregistré des taux de croissance sans précédent au cours de la même période. Les facteurs de cette croissance ont été également relevés ci-dessus mais tendent à masquer le fait que cette ville a aussi subi des pertes importantes de population lors desdits événements. Les trois Provinces de Gisenyi, Ruhengeri et Cyangugu ont évolué à des taux au dessus de la moyenne nationale mais qui restent faibles lorsqu'on compare à la période antérieure. Les deux provinces de Gitarama et de Kibungo qui évoluaient positivement aux taux de plus de 3% par an pendant la première période intercensitaire ont à peine réussi à reconstituer leur effectif de 1991 au cours de la deuxième période.

---

<sup>1</sup>Dans le souci de créer un code géographique unique, souple et utilisable par tout le monde, le Service National de Recensement a proposé un système articulé suivant l'ordre géographique pour les deux premiers niveaux (Provinces et Districts), c'est-à-dire suivant le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la Ville de Kigali, et suivant l'ordre alphabétique pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> niveaux (Secteurs et Cellules).

### II.3.1. La structure par sexe de la population

#### Le rapport de masculinité

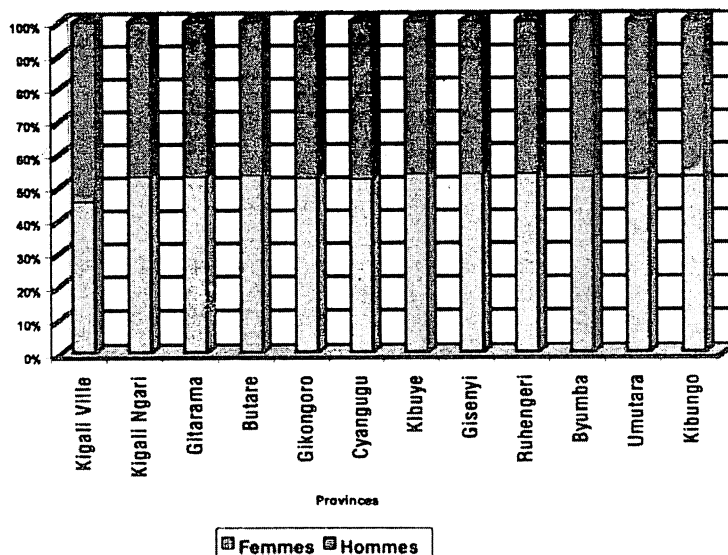
Le rapport de masculinité qui exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes est de 91,3 pour tout le Pays alors qu'il était de 95,1 en 1991. Dans toutes les Provinces, sauf dans la Ville de Kigali, cet indice a connu une chute de sa valeur depuis 1991. Tableau

**Tableau 3 : Rapport de masculinité par Province en 1991 et en 2002**

CODE	Province/Ville	Rapport de masculinité en 1991 (en %)	Rapport de masculinité en 2002 (en %)
01	VILLE DE	119,9	120,7
02	KIGALI NGALI	97,8	88,9
03	GITARAMA	95,2	89,3
04	BUTARE	93,8	88,1
05	GIKONGORO	92,2	90,8
06	CYANGUGU	94,7	91,8
07	KIBUYE	93,4	86,9
08	GISENYI	92,4	87,1
09	RUHENGERI	91,4	87,7
10	BYUMBA	94,7	90,3
11	UMUTARA		92,6
12	KIBUNGO	96,3	90,5
	RWANDA	95,1	91,3

Le déficit des hommes par rapport aux femmes, qui s'observait déjà au recensement de 1991 s'est aggravé au cours de la période intercensitaire. Cette situation trouve son explication dans la surmortalité des hommes pendant la guerre et le génocide mais aussi dans une plus forte émigration des hommes.

Figure 2: Structure par sexe selon les Provinces (RGPH 2002)



C'est uniquement dans la Ville de Kigali, qui est la destination privilégiée des migrations internes et internationales, que les rapports de masculinité ont un niveau supérieur à 100. Ceci confirme tout simplement qu'en toute circonstance, la migration vers cette ville concerne davantage les hommes. Les déficits les plus forts s'observent, dans l'ordre croissant, à Kibuye (86,9), Gisenyi (87,1), Ruhengeri (87,7), Butare (88,1), Kigali Ngali (88,9) et Gitarama (89,3). Une fois de plus, la surmortalité des hommes, l'exode rural masculin ainsi que la migration internationale qui touche sélectivement les hommes, sont autant de facteurs explicatifs de la situation observée. Cependant, des analyses plus approfondies à partir des résultats définitifs permettront d'y voir plus clair.

### II.3.2. La répartition spatiale de la population et les densités

La taille de la population, seule, n'est pas suffisante pour renseigner sur la situation démographique du Pays. La distribution de cette population sur le territoire national doit être également analysée pour voir s'il y a uniformité dans le peuplement des régions ou s'il existe des concentrations humaines qui méritent un traitement particulier.

Les données dont nous disposons, rapportées à la superficie globale du pays, révèlent que la densité de la population du Rwanda est de 322 habitants au kilomètre carré (Hab/km<sup>2</sup>). Cette densité est parmi les plus élevées du continent. En fait, la densité serait plus élevée (336 hab/km<sup>2</sup>) si on rapportait la population totale du pays à la superficie terrestre uniquement (sans tenir compte de plus de 1000 km<sup>2</sup> couverts par le Lac Kivu). Rappelons que ces densités sont de loin supérieures aux densités estimées par la Division de la Statistique de la CEA pour les autres pays de la sous-région tels que le Burundi (263 Hab/km<sup>2</sup>), l'Uganda (105 Hab/km<sup>2</sup>), le Kenya (51Hab/km<sup>2</sup>) ou la Tanzanie (37 Hab/km<sup>2</sup>). Comparée avec la situation en 1991, on se rend compte qu'au cours des 11 dernières années, chaque km<sup>2</sup> du pays a eu à supporter, théoriquement, 39 habitants de plus. Pour un pays qui vit

essentiellement de l'agriculture, employant des méthodes culturales traditionnelles, ces densités méritent une attention particulière de la part des organes de planification.

**Tableau 4 : densité de la Population du Rwanda par Province en 1991 et 2002**

CODE	Province/Ville	Population	Superficie en Km <sup>2</sup>	Densité	Population	Superficie en Km <sup>2</sup> **	Densité
01	VILLE DE KIGALI	235 664	3 118	369	608 141	313	1 943
02	KIGALI NGALI	914 034			792 542	2 780	285
03	GTARAMA	851 451	2 189	389	864 594	2 141	404
04	BUTARE	76 444	1 837	416	722 616	1 872	386
05	GIKONGORO	467 332	2 057	227	492 607	1 974	250
06	CYANGUGU	514 656	1 847	279	609 504	1 894	322
07	KIBUYE	47 064	1 705	276	467 745	1 748	268
08	GISENYI	734 658	2 050	358	867 225	2 047	424
09	RUHENGERI	769 297	1 663	463	894 179	1 657	540
10	BYUMBA	782 427	4 761	164	712 372	1 694	421
11	UMUTARA				423 642	4 230	100
12	KIBUNGO	652 941	4 046	161	707 548	2 964	239
	RWANDA	7 157 551	25 273	283	8 162 715	25 314	322

Sources :

SNR, Résultats définitifs du 2ème RGPH - Rwanda 1991, Avril 1994.

SNR, Résultats préliminaires du 3ème RGPH - Rwanda 2002, Décembre 2002.

\* La superficie de 3118 Km<sup>2</sup> est celle de l'ancienne Préfecture de Kigali qui englobait, en 1978, tant la partie urbaine que celle rurale de Kigali.

\*\* Les superficies présentées en 2002 sont celles données par la carte digitalisée fournie par le Service IMU/UNDP, 1999

